



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde – 28 septembre 2021 à Saint-André-de-Cubzac

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 28 septembre 2021 à 9h30 (cf. liste des présents en annexe 2)

Il y avait 44 membres votants présents à la réunion. 18 membres votants non présents ont donné leur pouvoir. Aussi les votes ont été réalisés avec 62 voix.

Ordre du jour

1. Etat d'avancement du projet CONTROL (« pollutions chimiques »)
2. Présentation du stage sur les indicateurs du changement climatique
3. Vote sur les modifications des règles de fonctionnement de la CLE
4. Désignation des membres du Bureau de la CLE et vote
5. Point sur la commission Zone Humide et actualités
6. Etat d'avancement du projet SIG'Estuaire (mutualisation des données du sage)

Pièces jointes : Diaporamas, délibérations et les nouvelles règles de fonctionnement

Relevé de décisions

- Les règles de fonctionnement ont été adoptées avec 2 voix Contre et 1 Abstention. Un paragraphe a été ajouté en séance à l'article 5 concernant le fonctionnement de la CLE suite aux discussions (voir annexe 1). L'article 7 concernant la composition du Bureau de la CLE a également été modifié en séance suites aux discussions. Il prévoit désormais une composition du Bureau de 29 membres. Les règles de fonctionnement sont jointes au compte-rendu,
- Le Bureau de la CLE a été constitué et validé par l'ensemble de la Commission à l'unanimité. La composition est précisée dans la délibération jointe au compte rendu,
- Les membres de la CLE ont validé le principe de proposer des formations (pour la CLE) sur des thématiques liées au SAGE. Un sondage sera envoyé afin d'affiner la proposition (durée, thème,...),
- Monsieur Ghesquière s'est proposé comme candidat pour la Présidence de la Commission Zone Humide. Cette élection aura lieu lors de la première commission en décembre 2021. Quelques membres se sont manifestés en séance pour intégrer la commission Zone Humide, ce qui a été validé,
- Il a été décidé que le Bureau de la CLE serait également l'instance de pilotage du projet SIG'ESTUAIRE.

Annexe 1 : Etat des échanges

Pierre JOLY, vice-président de la CLE, introduit la réunion en excusant la Présidente Madame Got qui n'a pas pu présider la réunion. Il précise l'ordre du jour.

1. Etat d'avancement du projet CONTROL (« pollutions chimiques »)

Juliette Gaillard, chargée de mission Zones Humides du SMIDDEST, présente ce point.

M. Musseau s'interroge sur l'intégration de molécule de chimiothérapie dans le suivi, Mme Gaillard précise qu'il y a un seul anti cancéreux de suivi (cyclophosphamide). Le cyclophosphamide est retrouvé à des concentrations très basses dans l'estuaire (0,0002 µg/L) et il n'y a pas eu de dépassement des seuils (éco)toxicologiques de référence pour celui-ci. Elle ajoute que l'intégration de ces molécules semble complexe puisqu'il y a une forte diversité des produits anti-cancéreux. Une étude spécifique pourrait être menée sur ce sujet.

M. Gayrard intervient en précisant que les stations d'épuration des eaux usées sont quasiment toutes en zone rouge des PPRI et que pour les prochaines STEU, leur localisation devra être étudiée en prenant en compte le changement climatique. Il ajoute être conscient de la nécessité d'améliorer le fonctionnement de ces stations mais indique que les subventions de l'Etat ne sont pas suffisantes à ce sujet ou arrivent trop tardivement alors que ce devrait être une priorité. Elodie Moulin, chargée de mission inondation du SMIDDEST, indique qu'une étude est en cours dans le cadre du PAPI. En effet, de 2013 à 2015, un pré diagnostic a été réalisé sur des sites pouvant créer des dangers pour la population et l'environnement. Parmi ces sites, on trouve des STEU. Une étude plus fine sera réalisée dans les prochaines semaines sur 15 sites. Cette nouvelle étude comprendra une phase de recommandations auprès des gestionnaires pour essayer d'amoindrir la vulnérabilité de ces sites face au risque inondation.

Mme Menaut souhaite connaître l'efficacité des STEU dans les autres pays de l'Europe. Mme Gaillard indique qu'à sa connaissance il n'y a que la Suisse qui a fait le choix de mettre en place des procédés tertiaires.

Mme Colmont-Digneau s'interroge sur l'origine de ces pollutions par rapport aux molécules présentées. Mme Gaillard indique que l'imidaclopride retrouvée dans les bassins versants latéraux ou l'estuaire est d'origine non agricole (anti-parasitaire vétérinaire, biocide pour la lutte contre les nuisibles). Les résultats obtenus dans le cadre du projet REGARD ont conduit à identifier les usages domestiques comme responsables de l'introduction de cette substance dans le cours d'eau étudié (Jalle de Blanquefort).

Madame Colmont-Digneau souhaite également avoir des éléments sur la pollution liée au cadmium qui avait fait l'objet d'une étude. M. Lebat précise qu'en effet l'étude cherchait à déterminer les sources de pollution liées à ce métal notamment dans les huîtres. L'approche était très similaire à celle du projet CONTROL. Des actions ont été menées ce qui a permis d'abattre de façon importante la teneur en cadmium (cela ne signifiant pas pour autant que le problème est résolu). L'Agence de l'Eau organisera un colloque sur les micropolluants en janvier 2022 où le sujet du Cadmium sera probablement abordé.

M. Amblard souhaite savoir comment améliorer le suivi des pharmaceutiques. Mme Gaillard précise que les molécules pourraient être intégrées dans les réseaux de suivis déjà en place (Département, Agence de l'Eau). Elle indique que pour les pollutions ponctuelles issues des stations de traitement des

eaux usées (ex : certains pharmaceutiques, pesticides à usage domestique), les apports de micropolluants sont relativement constants ce qui est compatible avec les stratégies de suivi actuelles. Concernant les substances transférées aux milieux aquatiques par le pluvial, les déversoirs d'orage ou utilisées en agriculture, les apports de micropolluants sont très irréguliers (fonction des précipitations notamment). Il est nécessaire d'avoir un plan d'échantillonnage adapté.

M. Trouvat, Directeur du SMIDDEST, précise que le SAGE n'a pas vocation à réaliser du suivi mais plutôt de l'amélioration des connaissances, d'identifier des leviers.

M. Laporte indique qu'au vu des problématiques soulevées qui sont importantes et partagées et de la baisse des aides de l'Etat il est nécessaire de mutualiser les moyens de suivi de la qualité des eaux notamment avec le Parc Naturel Marin en place sur notre territoire. M. Trouvat répond que Mme Gaillard est en contact avec Mme Lassus-Debat chargée de mission qualité des eaux au PNM (présente à la réunion).

POST REUNION :

Vis-à-vis de la question de Madame Menaut, des éléments de compléments sont apportés ci-après :

L'efficacité des STEU à éliminer les micropolluants a fait l'objet de différents projets au niveau national (AMPERES, ARMISTIQ) ou local (REGARD, ETIAGE). Ces projets ont mis en évidence un abattement important des micropolluants en STEU. Ils ont montré que le rendement d'élimination des micropolluants augmente avec le niveau de traitement des paramètres conventionnels : traitement primaire < traitement secondaire éliminant le carbone < traitement secondaire éliminant le carbone et l'azote, mis à part les micropolluants adsorbés aux matières en suspension et éliminés par décantation ou filtration. Il est aujourd'hui difficile d'effectuer un bilan global des performances des STEU vis-à-vis de l'élimination des micropolluants à l'échelle nationale ou européenne. En effet, le suivi des micropolluants en STEU n'a été mis en place que récemment en France (actions Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau STEU). Pour les substances réfractaires aux traitements (ex : certains pharmaceutiques tels que la carbamazépine, certains pesticides tels que l'imidaclopride), seuls les procédés tertiaires avancés (ex : ozonation, charbon actif) ont un rendement d'élimination élevé pour ces substances. En France, ces procédés tertiaires sont très rarement réalisés.

2. Présentation du stage sur les indicateurs du changement climatique

Valérie Briche présente ce point.

M. Mas précise que le Grand Port Maritime de Bordeaux va lancer une étude sur le changement climatique liée à l'élaboration d'un plan d'adaptation du port de Bordeaux. Ce dernier se propose de faire une présentation en CLE lorsque celle-ci sera davantage avancée.

POST REUNION :

Suite à une remarque de l'assemblée lors de la réunion, et après vérification, il y avait bien une erreur concernant la tendance d'évolution du niveau marin qui est de + 6,5 cm (comparaison période 1970-1995 et 1996-2020). Cette erreur est corrigée sur le diaporama de présentation joint au compte-rendu.

3. Vote sur les modifications des règles de fonctionnement de la CLE

Valérie Briche, Animatrice du SAGE Estuaire, et Jean-Luc Trouvat présentent ce point.

Chaque article faisant l'objet d'une modification est présenté.

Concernant l'article 3 portant sur les membres de la CLE :

L'article prévoit l'arrêt de remboursement des frais de déplacements pour le collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées. M. Trouvat justifie la modification en expliquant que ces dépenses sont supportées par les collectivités qui adhèrent au SMIDDEST et qu'il appartient à chaque structure siégeant à la CLE d'assumer ce rôle. Il précise que les CLE représentent 2 réunions par an et qu'il sera privilégié d'alterner la localisation (rive droite/rive gauche).

Au vu des échanges et le souhait de certains membres que l'article initial ne soit pas modifié, un vote de principe est réalisé spécifiquement pour cet article. Le nouvel article est adopté avec 2 voix Contre et 1 Abstention.

Concernant l'article 5 portant sur le fonctionnement de la CLE :

L'article en question est le suivant : « En cas d'absence de l'un des membres lors de trois séances consécutives de la CLE ou du Bureau, sans donner de pouvoir de vote à un autre membre pour les réunions de la CLE ou s'être excusé pour les réunions du Bureau, la structure porteuse saisit la préfecture de Gironde, coordinatrice du SAGE, et lui demande, dans un délai de trois mois, de solliciter l'instance ayant procédé à la désignation de ce membre afin de :

- soit confirmer sa désignation,
- soit procéder à la désignation d'un nouveau représentant »

M. Pierre Joly propose qu'un paragraphe soit ajouté à la suite de ce texte. Celui-ci préciserait qu'un rappel sera réalisé auprès du ou des membres en question au bout de la 2^{ème} absence non justifiée. Le paragraphe proposé est le suivant :

« Au bout de la deuxième absence non justifiée (sans excuse ou mandat), un courrier ou courriel sera envoyé au membre concerné pour lui rappeler la règle ci-précédente afin de convenir ensemble d'une solution avant de saisir la Préfecture. »

Concernant l'article 7 portant sur la composition, le fonctionnement et les missions du Bureau

Suite au débat sur cet article lors de la réunion, une nouvelle proposition de composition (précisé ci-dessous) a été faite en séance.

- Le/ la Présidente de la CLE
- Un-e Vice-Président-e de la CLE.

Pour le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 11 membres dont

- le Conseil Départemental de Gironde,
- le Conseil Départemental de la Charente Maritime,
- au moins 2 représentant-e-s de l'association des maires de Gironde,
- au moins 1 représentant-e de l'association des maires de Charente-Maritime

- au moins 1 représentant-e d'une structure gémapienne

Pour le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 10 membres

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 6 membres dont

- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime
- l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- l'Office Français pour la Biodiversité
- le Grand Port Maritime de Bordeaux

Soit un total de 29 membres dont 2 membres hors collège (Présidente et vice-président).

Cette nouvelle proposition de composition du Bureau de la CLE est soumise à un vote de principe. Elle est validée à l'unanimité.

Enfin la proposition de modification des règles de fonctionnement en prenant en compte les modifications réalisées en séance est soumise au vote de la CLE. Elles sont adoptées avec 2 voix Contre et 1 abstention.

4. Désignation des membres du Bureau de la CLE et vote

Les membres présents sont répartis par collège dans la salle de réunion. Ils désignent ensuite les représentants qu'ils souhaitent voir intégrer le Bureau de la CLE.

Après échange au sein de chaque collège, la proposition soumise à la CLE est la suivante :

Collège collectivités territoriales (11 membres)	Collège des usagers (10membres)	Collège des représentants de l'Etat (6 membres)
M. Cavaleiro, Département Gironde	Chambre de Commerce et d'Industrie de Gironde	DDTM Gironde
Mme Quentin, Département Charente-Maritime	Chambre d'agriculture de Charente-Maritime (CA 33 en suppléant)	DDTM Charente-Maritime
M. Tabone, association des maires Gironde (maire de Cubzac-les-ponts)	SEPANSO	DREAL
Mme De François, association des maires de Gironde (maire de Parempuyre)	Collectif Estuaire	Office Français pour la Biodiversité (service 17 ou 33)
M. Nivard, Association des maires de Charente-Maritime (maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde)	Association des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde (CD des pêches maritimes et élevages marins 17 en suppléant)	Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme Colmont-Digneau, SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline	Fédération des chasseurs de Gironde (FDC 17 en suppléant)	Grand Port Maritime de Bordeaux
M. Labrieux, Communauté de Communes de l'Estuaire	Vivre avec le fleuve	
M. Ghesquière, SM du BV du ruisseau du Guâ	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Gironde	
M. Laporte, maire de Talais	Union Maritime et Portuaire de Bordeaux	
M. Feron, SM des BV centre médoc Gargouilh	Centre nucléaire de Production d'Electricité du Blayais	
Mme Cassou-Schotte, Bordeaux métropole		

La composition a ensuite été soumise au vote de la CLE. Elle a été adoptée à l'unanimité.

5. Point sur la commission Zone Humide et actualités

Barbara Lalève, chargée de mission Zones Humides du SMIDDEST, présente ce point.

La composition de la commission zone humide est présentée. Elle est évolutive ; Mme Lalève a repris l'ensemble des membres déjà présents avant le nouvel arrêté de composition de la CLE (mai 2021) et a ajouté les personnes qui ont exprimé le souhait, depuis la précédente CLE de l'intégrer. D'autres membres ont complété la commission lors de la séance à savoir :

- M. Velasquez de l'association Vivre avec le fleuve
- M. Laloubeyre, du SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline
- M. Nys du SM des BV du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière
- La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime
- M. Gabriel de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Mme Lalève précise que l'élection du Président de la commission zone humide aura lieu lors de la prochaine commission en décembre 2021. Monsieur Ghesquière indique qu'il se porte candidat pour cette Présidence.

6. Etat d'avancement du projet SIG'Estuaire (mutualisation des données du SAGE)

Loïc Gregorutti, chargé de mission géomatique du SMIDDEST, présente ce point.

Il est proposé que le Bureau de la CLE devienne l'instance de pilotage de ce projet. En effet, cela relève de ses missions et permet d'éviter de recréer une nouvelle instance qui sera largement composée des membres du Bureau.

La CLE n'émet pas d'opposition à cette proposition.

7. Divers

Il est envisagé de proposer aux membres de la CLE des formations sur les thématiques liées au SAGE et aux missions du SMIDDEST en tant que EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Un sondage sera proposé aux membres afin d'affiner la proposition (thèmes, durée, format,...).

La CLE n'émet pas d'opposition à cette proposition.

Enfin, la réunion se conclut par la présentation du calendrier global de fin d'année :

- Comité technique du SIG'Estuaire le 12 octobre 2021,
- Dépôt de l'avenant du PAPI Estuaire de la Gironde en octobre 2021,
- Bureau de la CLE - COPIL SIG'Estuaire le mardi 9 novembre matin,
- Comité de pilotage CONTROL à l'automne 2021,
- Commission Locale de l'eau le jeudi 9 décembre après-midi,
- Commission zone humide avant la fin de l'année 2021.

Pour chacune des réunions, les membres concernés recevront une invitation/convocation par email. Les lieux et horaires seront définis prochainement.

Pierre Joly remercie les participants et lève la séance à 12h30.

Le Vice-Président de la CLE



Pierre JOLY

Annexe 2 : membres présents

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI

M. BRISSET	Conseiller municipal Barzan
M. BOTTON	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
M. CAVALEIRO	Conseil Départemental de la Gironde
Mme COLMONT-DIGNEAU	SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline
Mme. Béatrice DE FRANCOIS	Association des Maires de la Gironde - Maire de Parempuyre
M. Bernard ESCHENBRENNER	Association des Maires de la Gironde - Conseiller municipal du Verdon
M. BUGGIN	SM des BV Centre Médoc Gargouilh
M. Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais
M. Hervé GAYRARD	Association des Maires de la Gironde - Maire de Bayon
M. Jean-Pierre GERVAU	Association des Maires de Gironde – Maire de Saint-Fort-sur-Gironde
M. Maxime GHESQUIERE	SM du ruisseau du Guâ
M. Jean-Paul JOLY	Association des Maires de la Charente-Maritime - Conseil municipal de Saint-Thomas-de-Conac
M. Pierre JOLY	Association des Maires de la Gironde - Maire de Bourg
M. Philippe LABRIEUX	Communauté de Communes de l'Estuaire
M. Franck LAPORTE	Association des Maires de la Gironde - Maire de Talais
Mme Claudine MAILLET	Communauté de Communes de la Haute Saintonge
Mme Sophie MARTIN	Maire de Margaux-Cantenac
M. Laurent NIVARD	Maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde
M. Joël PRADEAU	Adjoint au maire de Listrac
M. Pascal RIVEAU	Maire de Saint-Androny
M. Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière
M. Alain TABONE	Association des Maires de la Gironde – Maire de Cubzac-les-Ponts

Excusé-es :

Benoit Biteau, Sylvie Cassou-Schotte, Pascale Got, Jean-Jacques Corsan, Julien Duressay, Jean-Marie Feron, Cyril Penaud

Ont donné leur pouvoir :

Pierre Ducout, Olivier Escots, Mathieu Fonmarty, Claude Ganelon, Bernard Laumonier, Patrice Libelli, Pierre Ouallet, Jean-Luc Piquemal, Marie-Pierre Quentin, Michelle Saintout

Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Biosphère environnement	Raphael MUSSEAU
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais	Véronique MONCOUTIÉ
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	Michel AMBLARD
Chambre d'agriculture de Gironde	Anais MEKKIOUI
CD des pêches maritimes et élevages marins de Gironde	Sébastien LYS
Conseil Départemental des associations familiales Laïques	Serge LOPEZ
Conservatoire de l'Estuaire	Alain COTTEN
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	Emmanuelle GOYAU
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	Olivier PRAUD

Fédération des Chasseurs de la Gironde	Jacky JONCHERE
Plaisanciers de Royan	Bernard FEYTE
SEPANSO	Elisabeth ARNAULD Sabine MENAUT
UNICEM	Frédéric DUDILLOT
Vivre avec le fleuve	Christian DISCAZEUX

Excusé-es :

Association CURUMA, Association "Estuaire pour tous"

Ont donné leur pouvoir :

Association des pêcheurs professionnels en eau douce Gironde, Chambre de Commerce et d'Industrie, Collectif Estuaire, Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime, Union Maritime et Portuaire de Bordeaux

Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics

Agence de l'Eau Adour-Garonne	Éric LEBAT
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Katia PERRIN
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde	Paul COJOCARU
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Aurore BASCOUERT
Grand Port Maritime de Bordeaux	Julien MAS
OFB - Service départemental de la Gironde	Alexandre LASNEL
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Aurélie LASSUS-DEBAT
Représentant de la Préfète de Gironde	Benoit HERLEMONT

Ont donné leur pouvoir :

DDTM 17, Direction Départementale de Protection des Populations de la Gironde, DIRM, OFB - Service départemental de la Charente-Maritime, Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne

Personnes présentes hors collègues :

- Sébastien Simon, technicien rivière du SM des BV Centre Médoc Gargouilh
- Sébastien Nys, Directeur du Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière

Personnel du SMIDDEST :

- Valérie Briche, animatrice SAGE EGma
- Juliette Gaillard, Chargée de mission « Projet CONTROL - Estuaire »
- Loïc Gregorutti, Chargé de missions SIG
- Barbara Lalève, chargée de missions zone humides et bassins versants
- Elodie Moulin, Chargée de mission Prévention des inondations - Animation du PAPI
- Jean-Luc Trouvat, Directeur